LA

SEMAINE RELIGIEUSE

DE MONTRÉAL

SOMMAIRE

I Au prône, offices de l'église, titulaires d'églises paroissiales. — II Prières des Quarante-Heures. — III Les médecins de Pie X. — IV Société d'une messe. — V Sacrée Congrégation du Saint-Office. — VI Variétés. — VII Conversion de La Harpe racontée par lui-même. — VIII Courtes réponses à diverses consultations.

AU PRONE

Le dimanche, 13 juillet

On annonce :

La neuvaine de sainte Anne commence le jeudi 17, pour finir la veille de la fête (ou le vendredi 18), pour finir la veille de la solennité (1);

OFFICES DE L'EGLISE

Le dimanche, 13 juillet

DEDICACE DES EGLISES, double de 1e cl. avec oct.; mém. du 9e dim.; préf. de la Trinité; dernier Ev. du dim. — Aux II vêpres, mém. de saint Bonaventure (I v.) et du dim.

Dans les églises consacrées on allume, en ce jour, douze cierges fixés aux murailles, à l'endroit où l'évêque, dans la cérémonie de la consécration, a fait les onctions avec le saint chrême. On peut aussi allumer ces cierges au jour octave, dimanche prochain, mais ce n'est pas la coutume, en ce pays.

Ces cierges ne sont pas allumés dans les églises qui ne sont pas consacrées mais seulement bénites.

⁽¹⁾ L'Eglise n'a pas accordé d'indulgence pour cette neuvaine, mais les congrégations de Dames de Sainte-Anne jouissent d'une indulgence plénière obtenue par nos évêques.